



\*Formation professionnelle continue intitulée

## LE PROJET D'ACCUEIL

### **Objectif pédagogique :**

A l'issue de la formation, les participants seront capables de valoriser l'exercice de son métier en créant leur projet d'accueil, tout en l'utilisant au quotidien comme un outil de référence à la relation parent/enfant/professionnel.

### **Durée : 12 heures (2 jours)**

**Profil :** Être un.e professionnel.le de l'accueil individuel de la ville de Paris

**Prérequis :** Aucun

### **Les objectifs et le contenu de la formation :**

1. Mettre en lien ses orientations éducatives et pédagogiques avec la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, la charte de la laïcité et la charte nationale de soutien à la parentalité.
2. Se positionner en tant que professionnel.le sans se substituer aux parents en clarifiant le rôle et la place de chacun :
  - La complémentarité des rôles de l'assistant.e maternel.le et parental.e et des familles ;
  - La singularité de l'accueil.
3. Expliquer le projet d'accueil aux parents et s'assurer de son adéquation avec leur projet éducatif en instaurant un dialogue centré sur leurs pratiques et leurs choix éducatifs :
  - La communication ;
  - Le concept de co-éducation ;
  - La charte pour un projet d'accueil commun.
4. Faire évoluer son projet d'accueil grâce à des temps d'échanges, de partage et d'analyse des pratiques professionnelles :
  - Actualisation des connaissances globales de l'enfant
  - Les évolutions réglementaires du projet d'accueil
  - Les structures et les dispositifs-ressources pour les assistant.e.s maternel.le.s et parental.e.s
5. Choisir un support de production, créer une trame type de son projet d'accueil et déterminer les rubriques constitutives :
  - Le livret du projet d'accueil.



**Moyens pédagogiques et techniques :**

- Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation ;
- Documents supports de formation projetés ;
- Exposés théoriques ;
- Etude de cas concrets ;
- Analyse des pratiques ;
- Mise à disposition en ligne de documents supports à la suite de la formation (selon le formateur).

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation :**

- Feuilles de présence ;
- Questions orales ou écrites (QCM) ;
- Mises en situation ;
- Formulaire d'évaluation de la formation.

**ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Contactez notre référente handicap Shara RATHAKRISHNAN au 01.40.37.27.07 ou [ceteca2f75@gmail.com](mailto:ceteca2f75@gmail.com)

**L'équipe du CETEC A2F et la ville de Paris vous souhaite une bonne formation.**

\*Formation prise en charge par la ville de Paris.